



COMMUNE DE CARLENCAS ET LEVAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18 heures à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire, le quatorze avril, deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mmes TOLUAFE Sylvie Maire, ARNAUD Emilie.

Mrs POUJOL Cédric 1 adjoint, ALZIEU Marc 2^{ème} adjoint, Gimeno Michel.

Étaient absents représentés :

Mme RADURIAU Linda 3^{ème} adjointe représentée par Mr POUJOL Cédric

Mr FIGAROL Gérard représenté par Mr ALZIEU Marc,

Étaient absents non représentés :

Mrs MITTENAERE Johnny et BOUCHET Joël.

Mme Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Mr ALZIEU Marc est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A la demande de Mme le Maire deux points seront rajoutés à l'ordre du jour :

7//Chemins ruraux et communaux et 8// eau et assainissement.

Points approuvés par le conseil.

1// APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2025.

Le compte rendu du 27 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

2// FINANCES.

Au vu du contexte actuel, Mme Le Maire, ainsi que l'ensemble du conseil, ont décidé de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2025 soit :

1/ La taxe foncière bâtie sans augmentation : **Votée à l'unanimité.**

2/ La taxe foncière non bâtie sans augmentation : **Votée à l'unanimité.**

3/ La taxe d'habitation sans augmentation (résidence secondaire) : **Votée à l'unanimité.**

3// FINANCES (budget)

1/ Compte de gestion communal : **Voté à l'unanimité.**

2/ Compte administratif communal : Mme le Maire n'assiste pas ni au débat, ni au vote

3/ Affectation du résultat : **Voté à l'unanimité.**

FONCTIONNEMENT	
002 Excédent antérieur reporté	125 240,58 €
INVESTISSEMENT	
001 Déficit antérieur reporté	63 372,71 €

Le montant de 63 372,71 € correspond aux subventions non rentrées en investissement en 2024 et se retrouve dans les dépenses d'investissement du budget 2025

4/Compte du budget primitif communal : **Voté à l'unanimité.**

Budget Prévisionnel 2025 - Budget communal			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	112 415,67 €	002 - Excédent de fonctionnement N-1	125 240,58 €
012 - Personnel, URSSAF	79 884,00 €	70 - Carrière dolomie	35 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	69 385,47 €	73 - Impôts et taxes	53 982,24 €
65- Elus, subventions	55 036,18 €	731 Fiscalité locale	31 436,00 €
66 - Dettes	2 577,29 €	74 - Dotations	56 028,50 €
67 - Charges exceptionnelles	3 400,00 €	75 - Autres produits de Gestion courante	36 011,29 €
68 - Autres	15 000,00 €		
TOTAL	337 698,61 €	TOTAL	337 698,61 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
16 - Remboursement d'emprunts	20 386,63 €	021 - Virement de la section d'exploitation	69 385,47 €
21 – Immobilisations Corporelles	198 704,87 €	10222 - FCTVA	11 283,69 €
001 – Déficit d'investissement N-1	63 372,71 €	13 - Subventions	201 795,05 €
TOTAL	282 464,21 €	TOTAL	282 464,21 €

5/ Compte de gestion de l'eau et assainissement :

Voté à l'unanimité.

6/ Compte administratif de l'eau et assainissement :

Mme Le Maire n'assiste pas ni au débat, ni au vote.

Voté : 5.

7/ Affectation du résultat

Votée à l'unanimité.

EXPLOITATION	
002 Excédent antérieur reporté	25 768,16 €
INVESTISSEMENT	
001 Excédent antérieur reporté	15 373,00 €

Le montant de 15 373,00 € correspond aux subventions non rentrées en investissement en 2024 (dont 19 000,00 € du Département pour le remplacement de la pompe) et se retrouve dans l'excédent antérieur de 25 768,16 €.

8/ Compte du budget primitif de l'eau et assainissement :

Voté à l'unanimité.

Budget Prévisionnel 2025 - Budget eau & assainissement			
Exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	30 832,34 €	002 - Excédent reporté N-1	25 768,16 €
014 - Redevances	4 150,00 €	042 - Amortissement	11 146,80 €
023 - Virement à la section d'investissement	33 094,39 €	70 - Vente et service	37 000,00 €
042 - Dotation amortissement	22 426,42 €	74 - Dotations	20 384,19 €
65 - Créances non perçues	4 000,00 €	78 - Reprise sur provision	204,00 €
TOTAL	94 503,15 €	TOTAL	94 503,15 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - Amortissement	11 146,80 €	001 - Excédent d'investissement N-1	15 373,00 €
21- Immobilisations Corporelles	20 222,65 €	021 - Virement de la section d'exploitation	33 094,39 €
23 - Travaux en cours	45 000,00 €	040 - Amortissement	22 426,42 €
		10222 - FCTVA	5 475,64 €
TOTAL	76 369,45 €	TOTAL	76 369,45 €

4// RESSOURCES HUMAINES

* Adhésion pour la protection fonctionnelle de Mme Le Maire ainsi que les membres de son conseil.

Votée à l'unanimité

- * Convention d'adhésion à la mission d'appui du CDG34. **Votée à l'unanimité**
- * Soutien pour la future convention à la mutuelle TWT. **Votée à l'unanimité**
- * Contrat d'adhésion à la CNRACL pour l'agent technique. **Votée à l'unanimité**
- * Fonds Vert : En 2024, une subvention de 24 000 € devait être attribuée à la commune pour l'achat du bois Mougno. Après maintes démarches, cette subvention va nous être enfin octroyée. L'ORE (Obligation réelle Environnementale) doit être prise avec l'Etat sous forme de délibération. **Votée à l'unanimité.**
- * Nouvelle convention avec l'ONF (Office National des Forêts) pour la prise en main du bois Mougno. **Votée à l'unanimité.**
- * Convention avec le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement), afin d'avoir leurs conseils pour les futurs projets, notamment sur la Place St Martin. **Votée à l'unanimité.**

5// SUBVENTIONS à DEMANDER et à PERCEVOIR PAR LA COMMUNAUTE COMMUNES GRAND ORB.

- * Devis DGMA Géomètres experts Topographie réseaux Place St Martin :
1 900 € : 2 = 950,00 € **Votée à l'unanimité.**
- * Devis Hauts les Murs Fresque sur transformateur cimetière avec aide Hérault Energies et autorisation Enedis :
3 500 €- 1300 C (HE) : 2 = 1 100 € **Votée à l'unanimité.**
- * Devis Hauts les Murs Fresque sur transformateur Route des Conquêtes avec l'aide Hérault Energies et autorisation Enedis
2 000 €- 1 300 € (HE) : 2 = 350 € **Votée à l'unanimité.**
- * Devis Sud Environnement mise en place compteur « La Braunhe /La Frégère » :
2 455 € : 2 = 1227,50 € **Votée à l'unanimité.**
- * Devis Sud Environnement Reprise bicouche « La Frégère »

2820 € : 2 = 1 410 €

Votée à L'unanimité.

*Devis Entreprise Makkour extension WC :

1 659 € : 2 = 829 €

Votée à L'unanimité.

* Facture Fabrelec Electricité WC :

2 051 € : 2 = 1 025,50 €

Votée à L'unanimité.

*Facture Sud Environnement :

6 643,50 € : 2 = 3 321,75 €

Votée à L'unanimité.

*Facture Lamberton :

4 293,90 € : 2 = 2 146,95 €

Votée à L'unanimité.

*Facture JM Sud Informatique :

1 163,92 € : 2 = 581,96 €

Votée à L'unanimité.

*Facture Sud Environnement :

1 716,00 € : 2 = 858 €

Votée à L'unanimité.

6// PCS (plan communal de sauvegarde)

Le plan communal de sauvegarde a été mené à bien. Dès que la Préfecture l'aura validé, nous le mettrons à disposition sur le site.

Voté à l'unanimité.

7// CHEMINS RURAUX et COMMUNAUX

À la suite de la loi du N^o 2022-217 du 21 février 2022, loi dite 3DS, a donné la possibilité au conseil municipal de recenser les chemins ruraux et communaux situés sur le territoire de la commune. Considérant que le recensement nécessitera, dans un second temps, la réalisation d'une enquête publique qui sera exécutée en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et que la délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux et communaux sera prise dans un délai maximum de deux ans à compter de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

8// EAU et ASSAINISSEMENT.

*Règlement intérieur pour eau 2025.

Voté à l'unanimité.

*À la suite des différents travaux sur la station de pompage, les postes de relevage et les réseaux, il a été décidé en conseil qu'il n'y aurait aucune augmentation des tarifs de l'eau pour l'année 2026.
Voté à l'unanimité.

*Le conseil autorise Mme Le Maire à entamer la procédure acquisitive sur la station d'épuration, ainsi que le chemin d'accès à partir de la Place du Mas. Mr Alzieu Marc n'a pas souhaité participer ni au débat, ni au vote.
Vote : 5 Abstention : 1

9// QUESTIONS DIVERSES

*La Diane des chasseurs va entreprendre le nettoyage de divers chemins.

La séance est levée à 20h0

Secrétaire de séance Mme Le Maire



Mme Le Maire

